

PROGRAMME DE FORMATION :

« DPE individuel » avant recertification 2 jours

Objectifs pédagogiques :

Préparer le stagiaire à l'examen de recertification « DPE individuel » dont la portée recouvre :

- les compétences visées à l'article R. 134-4 pour la réalisation des DPE d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation.
- les compétences visées au deuxième tiret de l'article R. 111-20-4 pour la réalisation des attestations pour la réglementation thermique.

Contenu :

Programme défini au regard de l'annexe 2 du décret du 13 décembre 2011 définissant les critères de certification de compétence et selon les dispositions de l'arrêté du 17 octobre 2012.

JOUR 1 : THEORIE

1. Rappel des généralités sur les méthodes et les surfaces, de la thermique, de l'enveloppe des bâtiments et des systèmes de chauffage et ECS, analyse des données d'entrées
2. Rappel des spécificités énoncées par la fiche d'application v 1.0 du 7 octobre 2013.
3. Rappel concernant la réalisation de l'attestation RT2012 pour les maisons individuelles

JOUR 2 : PRATIQUE adaptée aux « DPE individuels » :

1. Choisir la méthodologie adaptée à la situation et savoir restituer à un non-spécialiste.
2. Evaluer les « consommations estimées » par une méthode conventionnelle.
3. Evaluer les consommations par la méthode des consommations relevées.
4. Proposer des recommandations en tenant compte des contextes techniques, juridiques, économiques et environnementaux.
5. Exercices de maisons individuelles et appartements.
6. QCM d'évaluation des connaissances et correction.

• **Public visé :**

Toute personne souhaitant réaliser des diagnostics techniques immobiliers

• **Prérequis pour ce module :**

Avoir suivi une formation d'au moins 1 jour en rapport ou sur le DPE (exemple : journée de mise à niveau des nouvelles méthodes et outil 3CL-DPE v. 2012) pendant le cycle de certification initiale.

• **Encadrement :**

Intervenants professionnels ayant plus de 10 ans d'expérience dans la réalisation des diagnostics techniques immobiliers.

• **Outils pédagogiques et techniques :**

- Supports pédagogiques papier.
 - Cours sur vidéo projecteur.
 - Exercices pratiques
- Méthode participative basée sur l'expérience des formateurs.

• **Évaluation des connaissances :**

- QCM de validation des connaissances et exercices pratiques.

• **Sanction de la formation :**

- Attestation de présence
- Attestation de formation de 2 jours à transmettre à l'organisme certificateur, en complément de(des) attestation(s) de formation effectuée(s) pendant la période de certification initiale